Permanences de l'architecte des bâtiments de France

L'Architecte des Bâtiments de France du Val d'Oise, effectue tous les mois des permanences dans les locaux de la Communauté de communes Vexin Centre. Lors de ces permanences, les particuliers, architectes, Maires..., ont la possibilité de présenter leurs projets d'urbanisme.

Cependant, il ne s'agit pas de demandes générales, le projet doit être formalisé (plans, croquis, insertion...).

Par ailleurs, les demandeurs qui ont eu un avis défavorable sur leur permis de construire ou un arrêté défavorable peuvent se présenter en vue de présenter ultérieurement une autre demande qui sera conforme à l'avis de l'ABF et au PLU/POS.

Il s'agit d'une rencontre pluridisciplinaire où l'architecte de bâtiments de France donne son avis sur des plans et où le Pôle Urbanisme de la Communauté de communes Vexin Centre donne un avis réglementaire au vu des POS ou PLU. Ces permanences permettent aux particuliers d'avoir une réponse immédiate sur leur projet et ainsi de réduire les délais de traitement de leur futur dépôt.

Infos pratiques

Prendre rendez-vous :

Pôle Urbanisme de la communauté de communes Vexin Centre

1 rue de Rouen

95450 Vigny

Tél. 01 30 39 46 21

Contact

Alexandra LE COËNT

Responsable du Pôle Urbanisme

Communautés de communes Vexin-Centre et Vexin-Val-de-Seine

Tel. 01 30 39 46 22

Tel du Pôle Urbanisme : 01 30 39 46 21